



l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun

MÉMO ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX

Dès votre arrivée en France, et après votre inscription dans votre établissement d'enseignement supérieur, suivez les démarches pour bénéficier de la prise en charge de vos frais de santé pendant la durée de vos études :

1

INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE : ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR



Saisissez les informations obligatoires

- Nom
- Prénom(s)
- Date de naissance
- Pays de naissance
- Adresse e-mail
- Adresse postale en France
- Numéro de téléphone



Déposez les pièces justificatives obligatoires

- **Passeport/carte d'identité**
- **Titre de séjour**
- **Copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation (pièce établie par le consulat)**
- Attestation de scolarité pour l'année en cours
- Attestation d'autorisation parentale (- de 16 ans)
 - IBAN
- Pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine



Téléchargez votre attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale

Déposez les pièces justificatives **manquantes ou non conformes** dans votre espace personnel

Dès que vous recevez un message vous attribuant un Numéro de Sécurité sociale français (NIR)...

...téléchargez votre attestation **définitive** d'affiliation à la Sécurité sociale

2

CRÉEZ VOTRE ESPACE PERSONNEL

Vous dépendez de la caisse d'assurance maladie de votre lieu de résidence. CETTE DÉMARCHE N'EST À EFFECTUER QU'UNE SEULE FOIS À VOTRE ARRIVÉE.

LE SITE ETUDIANT-ETRANGER.AMELI.FR

Afin de bénéficier de l'Assurance Maladie tout nouvel étudiant international doit s'inscrire sur le site internet prévu à cet effet :

etudiant-etranger.ameli.fr



Ce site internet dédié – disponible en français, en anglais et en espagnol – et accessible grâce à une aide en mandarin et en arabe, constitue un espace privilégié entre les étudiants étrangers et l'Assurance Maladie.



BESOIN D'AIDE ?

Consultez le tuto accessible sur etudiant-etranger.ameli.fr, rubrique [Besoin d'aide](#)

3

UNE FOIS VOTRE AFFILIATION FINALISÉE, VOUS RÉALISEZ DES ACTIONS COMPLÉMENTAIRES AFIN D'ÊTRE REMBOURSÉ DE MANIÈRE PLUS SIMPLE ET RAPIDE



Vous déclarez un médecin traitant lors d'une consultation

auprès d'un médecin en France



Vous remplissez et retournez le formulaire carte Vitale à réception en fournissant vos pièces justificatives

- Photo d'identité récente
- Pièce d'identité



Vous ouvrez votre compte personnel ameli sur ameli.fr ou via l'application ameli



Vous pouvez prendre une complémentaire santé

L'Assurance Maladie rembourse une partie des frais de santé, c'est pourquoi il est conseillé d'adhérer à une complémentaire santé pour être mieux remboursé.

Si vous avez de faibles revenus, avec la **Complémentaire santé solidaire**, vous n'aurez plus à payer ces frais de santé dans la plupart des cas.